



FISCALITÉ JEUNES / MICROENTREPRISE

Les impôts, tout commence par la 1^{ère} déclaration !

La vie professionnelle peut amener à diversifier ses sources de revenus et devenir un(e) entrepreneur(e). Une activité développée dans le cadre d'une entreprise peut être principale ou complémentaire (au salariat par exemple).

POURQUOI DOIS-JE DÉCLARER MES REVENUS ?

➔ UN DEVOIR QUI OUVRE DES DROITS

Indispensable pour entreprendre des démarches administratives (demandes d'APL, Prime d'Activité...) ou pour accéder à un logement

➔ UN CALENDRIER À RESPECTER

Chaque année à la même période une déclaration à faire

➔ UN FORMALISME À RESPECTER

Sur Internet, au moyen de ses identifiants, sinon formulaire papier accepté pour la 1^{ère} déclaration



BON À SAVOIR

QUE DOIS-JE DÉCLARER ?

➔ TOUJOURS :

Les salaires nets perçus l'année N-1, la pension alimentaire versée par mes parents, les indemnités journalières ou de chômage, certaines primes...

➔ JAMAIS :

Les prestations sociales (AL, Prime activité...)

LE CALCUL DE L'IMPÔT

→ LE PRINCIPE

En général, plus on gagne d'argent, plus on paie d'impôts ! Mais avec la possibilité de réduire parfois la facture :

- Prise en compte de la composition de la famille
- Niches fiscales/optimisation fiscale : solutions pour réduire sa facture de manière légale !

Barème progressif à actualiser tous les ans !

→ LE CALCUL

Valeur du QF* (R/N)	% d'imposition
Jusqu'à 10 777 €	0
De 10 778 € à 27 478 €	11 %
De 27 479 € à 78 570 €	30 %
De 78 571 € à 168 994 €	41 %
À partir de 168 994 €	45 %



RESTER RATTACHÉ AU FOYER FISCAL DE MES PARENTS OU ÊTRE DÉTACHÉ ?

→ RATTACHEMENT OU DÉTACHEMENT ?

Des questions à se poser :

- J'ai des revenus ? Sont-ils imposables ?
- Quels avantages ou pertes d'avantages pour mes parents ? Pour moi ?
- Quelles conséquences sur les prestations sociales, les miennes et celles de mes parents ?
- Mes parents peuvent-ils me verser une pension déductible de leur revenus ?
- Dois-je prendre une mutuelle individuelle ?

→ LE RATTACHEMENT RESTE POSSIBLE SI VOUS ÊTES :

- Âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier N-1
- Âgés de moins de 25 ans au 1^{er} janvier N-1 et poursuivant leurs études au 1^{er} janvier N-1 ou au 31 décembre N-1
- Enfants, chargés de famille
- Enfants majeurs devenus orphelins ou recueillis, sous conditions particulières

En principe, je suis imposable personnellement si je suis majeur(e) et indépendant(e) sur le plan fiscal.

BON À SAVOIR

LE SIMULATEUR DU CALCUL DE L'IMPÔT :

→ COMMENT LE TROUVER :

- Aller sur le site www.impots.gouv.fr, onglet « particuliers »
- Dans le moteur de recherche, taper « simulateur »

LA DÉCLARATION EN LIGNE

- **Obligatoire** pour tout le monde, quel que soit son revenu.
- Pour la 1^{ère} déclaration : possibilité de la faire papier, si on n'a pas reçu les identifiants.
- Formulaire 2042 à télécharger et imprimer sur www.impots.gouv.fr.

DÉCLARER DES REVENUS DE SOURCES DIVERSES

→ LES REVENUS SUIVENT L'ÉVOLUTION DE LA VIE PROFESSIONNELLE

D'autres revenus peuvent venir se greffer aux salaires ou les remplacer :
revenus d'entrepreneurs, dividendes de sociétés dont je suis associé...

Autant de situations et voire davantage qui peuvent se présenter au cours de votre vie professionnelle et qui nécessiteront :

- Une déclaration et un statut spécifiques



BON À SAVOIR

DEUX SOURCES DE REVENUS : ACTIVITÉ ET PATRIMOINE

→ LES REVENUS DU TRAVAIL :

- Salaires
- Chômage
- Aides, bourses...
- BNC (Bénéfices non commerciaux)
- BIC (bénéfices industriels et commerciaux)
- Dividendes



→ LES REVENUS DU PATRIMOINE

- Revenus de l'épargne
- Revenus fonciers
- Revenus et plus-values de valeurs mobilières
- Prise de participation dans le capital d'une entreprise : dividendes et plus-values.



LES ÉTAPES DE LA DÉCLARATION DES REVENUS



1

IDENTIFIER
les différents
revenus

2

DISTINGUER
le type de
déclaration

3

TENIR COMPTE
de la situation à
l'instant T

4

RESPECTER
le calendrier de
déclaration

5

ANTICIPER
les changements
de situation

LA DÉCLARATION DES REVENUS DE L'INDÉPENDANT

→ UN STATUT JURIDIQUE À CHOISIR

Un formulaire fiscal et des obligations différentes selon le statut juridique :

- Entreprise individuelle
 - Le régime de la microentreprise (ou auto-entreprise)
 - Le régime de l'entreprise individuelle au réel
- Sociétés, dont les plus courantes : SARL/EURL – SAS, SASU

RAPPEL : SE DÉCLARER TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

- Inscription sur le site de l'INPI (portail unique pour demander le numéro siren et déclarer son début d'activité)
- Création du « compte ou profil pro » sur [impôts.gouv](https://impots.gouv.fr).
- Correction de la déclaration des revenus en ajoutant le résultat net de son bilan

BON À SAVOIR

LA DÉCLARATION D'IMPÔTS POUR LA MICROENTREPRISE

→ LE FORMULAIRE 2042 C PRO :

Eléments à saisir en ligne en complément du formulaire 2042 de déclaration des revenus de salaires (chiffre d'affaires à reporter)

LA DÉCLARATION DES DIVIDENDES

→ COMMENT ÇA MARCHE ?

- Le PFU (Prélèvement forfaitaire unique) ou Flat Tax.
- Ou sur option, imposition au barème progressif

BON À SAVOIR

VERSEMENT DIVIDENDES

→ DÉFINITION :

Versement de tout ou partie du bénéfice de l'entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés aux associés



L'appui d'un expert peut être pertinent

Association loi de 1901,
soutenue par les Caisses d'Épargne
5, rue Masseran - 75007 Paris
Tél. : 01 58 40 43 68
www.finances-pedagogie.fr



**FINANCES
& PÉDAGOGIE**

Amener chacun à mieux maîtriser l'argent